

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2016**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016*

Présents : Mme Chantal, GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Fanny GAGNEUR, Corinne GARREAU, Aline KUTTER

Absents : M. Pierre-François MALDANT, Mmes Marie-Claude DURAND et Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) Travaux d'aménagement du centre bourg. Consultation des entreprises
- 2) Aménagement rue Saint Marcel – Création et sécurisation de deux arrêts de bus scolaires

\*\*\*\*\*

- 1) **Travaux d'aménagement du centre bourg. Consultation des entreprises (2016-111)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que M. Vincent MAYOT, Paysagiste DPLG, a été désigné pour étudier le réaménagement du centre bourg et notamment les espaces publics attenants à la mairie, l'église, l'école et la cantine scolaire.

Le coût des travaux a été estimé à 350 900.00 € H.T. et soumis à la participation des partenaires financiers institutionnels.

Une consultation selon une procédure adaptée a été engagée pour confier l'exécution des travaux d'aménagement.

À la suite de la réception et de l'analyse des offres, il apparaît que l'entreprise ID VERDE apparaît la plus avantageuse économiquement au regard des critères du règlement de la consultation.

Madame le Maire sollicite, du Conseil municipal, l'autorisation de signer le marché de travaux pour un montant de 328 896.35 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise ID VERDE pour un montant de 328 896.35 € H.T.

2) **Aménagement rue Saint Marcel – Création et sécurisation de deux de deux arrêts de bus scolaires**  
(2016-112)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les travaux d'aménagement de la rue Saint-Marcel avec la création et la sécurisation de deux arrêts de bus scolaires.

Elle informe que la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a validé, par délibération du Conseil de Communauté du 21 mars 2016, le règlement d'intervention communautaire concernant la sécurisation des arrêts de bus qui ne sont plus de la compétence de celle-ci et qu'un fonds de concours peut être versé à la commune de Ladoix-Serrigny.

Madame le Maire propose de solliciter le versement du fonds de concours sur une dépense HT de 25 329 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité de solliciter le fonds de concours à hauteur de 7 500 €.

**Questions diverses :**

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que Madame le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite au dépôt d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant le bien suivant :

<b>Déclarations d'Intention d'Aliéner</b>		<b>Nom des propriétaires sortants</b>
02/12/2016	Route de Corcelles	Annie MELIN

La séance est levée à 19 h 20.

*Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 12 décembre 2016 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*